

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
Communes du
Pays des Paillons

OBJET:

Signature des conventions
avec OCAD3E
pour l'année 2021

Décision n° 20 12 08

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Gérard Branda, Noël Albin, Edmond Mari, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Madame Lykke Saviane, Madame Nicole Colombo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Alexandra Russo, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sophie Esposito, Sandrine Gugielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey à Monsieur Jean-Claude Vallauri, Monsieur Jean-Marc Rancurel à Monsieur Michel Lottier, Monsieur Chritian Dragoni à Monsieur Joël Gosse, Monsieur Gérard Saramito à Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Alain Alessio à Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingoard à Monsieur Francis Tujague, Monsieur Alain Michellis à Madame Michèle Maurel, Madame Germaine Millo à Monsieur Maurice Lavagna.

Madame Sophie Esposito a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Nardelli, vice-président chargé de la gestion des déchets, expose qu'afin d'organiser la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) et des lampes usagées, les pouvoirs publics ont agréé l'organe coordonnateur OCAD3E. Il est chargé de régir les relations juridiques, techniques et financières avec les collectivités qui développent un dispositif de collecte séparée des D3E.

Les conventions actuelles arrivant à leur terme au 31/12/2020, il convient d'en passer de nouvelles pour l'année 2021.

La procédure de renouvellement de l'agrément d'OCAD3E étant en cours de finalisation, les conventions annexées à cette délibération sont les conventions projets. Les modifications dans les conventions finalisées par rapport à ces projets de conventions seront mineures et porteront sur les nouvelles dates d'arrêté d'agrément, la nouvelle dénomination de Recylum et sur les textes de loi en référence.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du vice-président,

après en avoir délibéré,

- autorise le président à signer les conventions avec OCAD3E pour la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) et des lampes usagées, annexées à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.



**LE PRESIDENT
M. LAVAGNA**

Nombre de conseillers
en exercice : 38

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0